

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 33

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1729 :

Construction du Centre administratif de la Ville de Saint Pierre - Autorisation de signature du lot n°4 "Métallerie"

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Hélène), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphano DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, JETTER Régine, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Reçu de réception en préfecture
N° 219/2024-20241021-35-1729-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1729 : Construction du Centre administratif de la Ville de Saint Pierre - Autorisation de signature du lot n°4 "Métallerie".

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle que par délibération n°35/1759 en date du jeudi 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme pour la réalisation du Centre administratif de la Ville de Saint-Pierre et le lancement de l'opération.

Il convient de rappeler qu'une consultation a été lancée, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour les travaux de construction du Centre administratif.

Suite à une nouvelle déclaration sans suite de ce lot, ce dernier a été relancé (**4^{ème} procédure**) selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication du JOUE, le **lundi 10 juin 2024** avec une date limite de remise des offres fixée au **12 juillet 2024 à 12H00 (heure locale)**.

Il est à noter que le chantier avance avec les travaux de gros-œuvre en cours dont les murs des deux niveaux de parking sont quasiment achevés.

Il rappelle que cet équipement public de plus de 13 400 m² de surface dont 6 000m² de parking regroupera les services publics municipaux déployés en cœur de Ville.

Le bâtiment comprendra 3 corps bâtis sur un socle commun, en R+3 pour les deux premiers et R+4 pour le troisième. L'ensemble est construit sur 2 niveaux de parkings, partiellement enterré pour le premier.

Le Centre administratif fonctionnera en synergie avec son environnement urbain et plus particulièrement avec l'offre culturelle à proximité, la SMAC située à l'Espace Kerveguen et l'aménagement des berges de la Rivière d'Abord.

Cette construction, traduisant l'ambition de la Ville en matière de développement durable par une démarche de qualité environnementale précise, s'inscrit dans le projet cœur de ville.

Les travaux ont fait l'objet d'une décomposition en douze (12) lots, traités par marchés séparés. La présente relance du lot 4 est **le dernier lot concerné** dont l'estimation s'établit comme suit :

Lot	Désignation	Estimation des travaux en TTC
4	METALLERIE	1 024 451.58

La durée du marché court à compter de sa notification au Titulaire jusqu'à l'achèvement de la période de garantie de parfait achèvement des travaux (incluant la période de préparation, les délais d'approvisionnement et de fabrication, le délai d'exécution de l'ensemble des travaux, les congés légaux du BTP ainsi que d'éventuels imprévus).

Le délai d'exécution nécessaire pour réaliser les travaux est de 22 MOIS (hors période de préparation du chantier et congés légaux des entreprises du BTP / y compris délais d'approvisionnement et de fabrication).

Le mercredi 25 septembre 2024, la Représentante du Pouvoir Adjudicateur a décidé de choisir au titre de l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères de jugement des offres :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant du marché TTC
4	METALLERIE	CANCE	1 024 451.58

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1729-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire : 020 23 13 5020001 40.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER** lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou tout autre personne dûment habilitée et notamment la SPL GRAND SUD, Mandataire de la Commune dans le cas présent, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** le marché de travaux précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution (et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

